

Classes de découverte : comment préparer son séjour?

Texte de référence (BO de 2023) :

<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo26/MENE2310475C>

Pourquoi une classe de découverte?

**Apprendre
autrement**

**Apprendre à
vivre ensemble**

**Donner du sens aux
apprentissages
scolaires**

BO 2023 : « tout élève, quel que soit son milieu social d'origine, doit pouvoir bénéficier d'au moins un voyage scolaire au cours de sa scolarité obligatoire. Par conséquent, les écoles et les établissements scolaires sont invités à encourager l'organisation de ces séjours. »

Choisir le/les objectifs du séjour

Des objectifs ciblés sur 1 dominante maximum parmi :

- EPS
- Education artistique et culturelle
- Patrimoine et histoire-géographie
- Découverte du monde/sciences expérimentales et technologie : nature, environnement, TICE

Un travail obligatoire en maîtrise de la langue :

- Lecture
- Écriture
- Oral

Des objectifs transversaux :

- Autonomie, initiative, responsabilité
- Vie collective, respect des règles
- Méthodes de travail

→ Ne pas multiplier les objectifs...

Organiser son séjour (1)

Des activités :

- . Ciblées et cohérentes avec la dominante choisie
- . Préparées en amont avec les élèves
- . Permettant un vrai travail des élèves (prise de notes, photos, dessins, questions posées, collecte d'objets, fabrication, activité EPS...)

Un emploi du temps :

- . Cohérent avec les objectifs
- . Avec des temps de classe réguliers, pas trop longs, et centrés sur le projet de classe découverte

→ Ne pas multiplier les activités différentes; rester en lien avec le projet; penser à la fatigue des élèves...

Organiser son séjour (2)

Quelques précisions par domaine :

EPS :

- Prévoir plusieurs séances avec une progressivité
- Pas de « multisports »
- Souvent très intéressant de réinvestir une activité EPS menée dans l'école

Géographie, patrimoine, DDM :

- Visites, rencontres avec des habitants, avec constitution de traces : prise de notes, de photos, enregistrements...
- Fabrications, observations de phénomènes...
- Prévoir des temps de classe (pas trop longs) pour organiser ces données ou revenir sur ces activités ou visites

Choisir une structure d'accueil (1)

Vérifier que la structure en question est agréée par l'Éducation Nationale

- Rhône : <https://www.ac-lyon.fr/rhone-sorties-et-voyages-scolaires-121798>
- Isère, Drôme, Savoie, Haute Savoie, Isère : <https://bv.ac-grenoble.fr/centre-interv-ext/accueil.php>

Choisir sa structure en fonction du lieu et des thématiques souhaitées

- Sur internet, un site qui répertorie les centres: <https://www.classe-decouverte.info/>
 - La FOL : par exemple <http://www.fol74.org/classes-decouvertes> Ou <https://www.laligue38.org/classes-de-decouvertes/>
- ...

Préparer son projet (1)

Un projet pour tous les élèves :

- Tous les élèves doivent pouvoir partir (durée, coût adaptés)

Une communication du projet aux familles, aux autres élèves de l'école :

- AVANT : réunion d'information **obligatoire (texte de 2023)**
- APRES : Expo photo, affiches, recueil de productions d'élèves, spectacle

Préparation en classe avant :

- Mettre les élèves en projet
- Travail préparatoire (lectures, module EPS...)

Exploitation en classe après :

- Exploiter les données recueillies
- Finaliser les productions des élèves

Préparer son projet (2)

- Attention aux séjours « clés en mains » proposés par les centres d'accueil !

- Ils mélangent souvent plusieurs activités sans un fil directeur précis
- Ils coûtent plus cher (car beaucoup -trop?- d'activités)
- Ils oublient parfois les temps de classe nécessaires pour mener à bien le projet
- Les enfants ont besoin d'une alternance d'activités et de temps plus calmes ou de repos

- Partir loin n'est pas synonyme de séjour réussi !

- Le temps de trajet est du temps perdu pour les apprentissages
- Partir loin coute + cher...
- Pour les enfants la distance n'est pas synonyme de « meilleur » séjour
- Eviter aussi de multiplier les transports sur place pendant le séjour

→ Il est conseillé de personnaliser son séjour en fonction des objectifs visés ; et de choisir un lieu pas trop éloigné (<2-3h de transport)

Le pré-projet

POUR QUOI FAIRE?

Pour vous donner un avis et des conseils qui vous permettront d'élaborer un projet final conforme et pertinent du point de vue pédagogique.

QUAND LE RENDRE?

A remettre à l'IEN environ **3 mois** avant le départ.

OU TROUVER LE FORMULAIRE?

Sur le site de la circonscription :

<https://meyzieu-decines.circo.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article175>

«ressources administratives»



«classes de découverte»



«pré projet classes de découverte»

4 critères de validation pour le pré-projet

- Objectifs ciblés, conformes aux programmes et textes en vigueur ; cohérents avec le type de séjour.

- Ne pas multiplier les objectifs
- Pour le cycle 2 avoir au moins un objectif lire/écrire est incontournable

- Emploi du temps cohérent avec les objectifs visés, articulant si possible activités et temps de classe.

- Un emploi du temps n'est pas une addition d'activités sans lien entre elles. Attention à la cohérence et à la lisibilité pour l'élève
- Si une dominante EPS est prévue, il est rappelé qu'en EPS aussi apprendre nécessite du temps et donc plusieurs séances (au moins 4 séances)
- Prévoir des temps d'activité, et des temps de classe (organiser les données recueillies, travailler au projet)

- Préparation du séjour en amont, exploitation en classe au retour.

- Le séjour doit être prévu au moins 3 semaines avant la fin de l'année scolaire.
- Le séjour s'inscrit dans une démarche d'apprentissage à laquelle la classe découverte participe et qui doit apparaître clairement dans le projet écrit.

- Participation de tous les élèves.

- Aucun élève ne doit être empêché de partir pour des raisons financières. 200€ par élève est un seuil significatif, au-delà des dispositifs d'aide doivent être prévus pour les familles les plus modestes. Le paiement doit pouvoir être échelonné.
- Si plus de 2-3 élèves ne peuvent partir pour raisons familiales, il vaut mieux changer de projet (sorties à la journée par exemple). Dans tous les cas prévoir d'impliquer ces élèves qui ne partent pas.
- Le travail pour informer et convaincre les familles doit être fait très en avance (information collective puis individuelle). Recueillir l'accord écrit d'un maximum de familles avant de se lancer est judicieux.
- Maîtriser la durée des séjours : 2 à 4 jours en cycle 2, 4 à 7 jours en cycle 3.

Validation du pré-projet : à éviter...

- Une multitude d'activités sans fil directeur
- Pas de préparation du séjour en classe en amont
- Pas d'exploitation (communication) au retour : exposition, affiches, journal...
- Pas d'objectifs liés à la lecture/écriture en cycle 2
- Pas de temps de classe durant le séjour
- Coût qui dépasse le plafond fixé

Le dossier final

POUR QUOI FAIRE?

Pour que l'institution s'assure des conditions réglementaires et pédagogiques du séjour

CRITERES DE VALIDATION DU DOSSIER FINAL

- 1- Toutes les pièces demandées doivent être fournies
- 2- Les taux d'encadrement doivent être conformes, les diplômes demandés fournis
- 3- Le projet pédagogique doit être conforme

COMMENT FAIRE?

Remplir le dossier en ligne sur l'application SORTIESCO sur ARENA, rubrique « Scolarité du 1er degré »

QUAND LE RENDRE?

Doit être complété et validé par le CPC puis l'IEN, **8 semaines** avant le départ (hors vacances scolaires)
S'y prendre en avance...

Pour un dossier complet...

- Les parents doivent souscrire **une assurance responsabilité civile** et une **assurance individuelle accidents corporels** pour leur enfant.
- L'enseignant doit **vérifier avant le départ** que chaque élève est bien couvert par une assurance.
- Pour chaque élève : vérifier les certificats de vaccinations obligatoires ou certificats de contre indication - établir **une fiche sanitaire**. Modèle [ici](#)
- Il faut **un emploi du temps détaillé** du séjour

Encadrement des séjours (en élémentaire)

Référence: circulaire de 2023 sur les sorties scolaires : [ici](#)

- **TRANSPORT + VIE COLLECTIVE JOUR/NUIT** : 2 adultes au moins dont le maître de la classe, quel que soit l'effectif de la classe. Au-delà de 24 élèves, un adulte supplémentaire pour 12
- **TEMPS DE CLASSE** : le PE seul
- **ACTIVITES HORS EPS** : idem vie collective
- **ACTIVITES EPS** : jusqu'à 30 élèves, le maître de la classe plus un intervenant qualifié, ou bénévole agréé, ou un autre enseignant (sauf activités à taux d'encadrement renforcé : voile, escalade...)

Encadrement des séjours (2)

- Dans la structure d'accueil il faut, y compris la nuit, **au moins un** titulaire du PSC1, ou d'un brevet national de secourisme (BNS). Ce peut être le PE.
- **Pour la vie collective** aucun diplôme n'est exigé; le BAFA est conseillé.
- En vie collective, les encadrants peuvent être **des parents bénévoles** que vous emmenez avec vous, ou **des animateurs BAFA rémunérés**, fournis par le centre (plus cher)
- **AESH** : ils peuvent participer aux sorties avec nuitées (pour suivre l'élève dont ils ont la charge), mais s'ils sont volontaires, et sans compensation financière. Il faut l'autorisation de l'employeur. **Formulaire [ici](#)**
- **NOUVEAUTE 2023 : les accompagnateurs** (hors personnels de l'éducation nationale) **sont soumis à un contrôle d'honorabilité** par interrogation de leur casier judiciaire (FIJASV), effectué par la DSDEN

Aspects financiers

- Ne pas dépasser **200 € par élève**, ou environ 40/50 € par jour, transport compris
- Souvent les compagnies de cars situées près du lieu du séjour sont **moins chères** que celles de la région lyonnaise
- Il est intéressant de permettre **des paiements échelonnés** dans certains cas; de prévoir des aides pour quelques familles ciblées qui en auraient besoin; de mener **quelques actions qui impliquent les élèves** (fabrication puis vente...) pour réduire le coût du séjour.
- **Financements municipaux de votre projet** : possible à Décines (commission municipale de validation), financement du transport à Meyzieu, des possibilités pour les écoles en REP ou en DIF via les PRE ou la commune, des aides avec la région...

Informers et rassurer les familles

ENJEU : faire en sorte que tous les élèves puissent participer

- **Mentionner le projet** lors de **la réunion de rentrée** sans rentrer dans les détails
- **Organiser obligatoirement une réunion le plus tôt possible** avec les parents, pour les informer des conditions, des objectifs pédagogiques du séjour et de la sécurité. **Argumentaire parents [ici](#)**
- **Adresser une note d'information** aux parents, avec les modalités d'organisation de la sortie et **une partie détachable**. Les horaires et le lieu de départ et de retour doivent y être mentionnés. Les parents donnent leur accord en remettant à l'enseignant la partie détachable datée et signée. **Modèle disponible [ici](#)**

Procédure sur Sortiesco

- Le dossier est à **constituer en ligne** sur **Sortiesco** :
ARENA (<https://portail.ac-lyon.fr/>) → « Scolaarité du 1^{er} degré » → « Sorties scolaires »
- ATTENTION : Une fois le dossier constitué par le PE, il doit **le transmettre au directeur** (cliquer sur « transmettre au DIR »); et c'est **le directeur** qui va transmettre au CPC pour validation
- Si plusieurs classes participent à la **même sortie** dans le cadre d'un **même projet pédagogique**, **un seul dossier** peut être constitué

Tutoriel Sortiesco [ici](#)